

République française

Département de la Drôme

COMMUNE DES GRANGES GONTARDES

Séance du 25/11/2024

Membres en exercice : 13

Présents : 8

Représentés : 2

Absents : 3

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : Gérard BAUMEA Jean-Christophe CAMBON Fabienne KOBİ Hélène MOULY Franco PICCARDO Nicole PONIZY Jérôme ROIG Dominique VEZON DAUNIS

Représentés : Geoffroy HUGUES Didier SOULAIGRE

Absents : Cécile AUDIBERT, Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD

Secrétaire de séance : Gérard BAUMEA

Date de la convocation : 18/11/2024

N° d'ordre : DE_2024_064 25/11/2024

Objet : Rapport d'activité 2023 de la CCDSP

Madame Hélène MOULY, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.5211.39, qu'un rapport d'activité soit transmis chaque année au Maire de chaque commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale et rappelle également que la Communauté de Communes Drôme Sud Provence est compétente pour le traitement et la gestion des déchetteries depuis le 1er janvier 2015.

Considérant que ces rapports qui présente un bilan des décisions prises et des actions engagées dans les différents champs de compétence de la CCDSP, doit être présenté devant le conseil municipal de chaque commune adhérente.

Considérant l'article visé ci-dessus, il est porté à la connaissance des élus, les rapports d'activités annuels 2023 de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

Le conseil municipal,

- **Prend acte** de la communication au conseil municipal des rapports d'activités de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour l'exercice 2023,
- **Met** à disposition du public le rapport présenté.

Lien : <https://www.ccdsp.fr/images/documents/Rapport-activité-CCDSP-2023.pdf>

Fait à Les Granges Gontardes, le 25/11/2024

Madame Hélène MOULY,
MAIRE,

dépôt: PREFECTURE DE LA DRÔME
Date de réception de l'AR: 03/12/2024
UZ6-212601454-20241125-DE_2024_064-DE



